

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi vingt septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOURDAN Christiane, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 14 septembre  
2021

*Affichage :*

Du jeudi 23 septembre  
au lundi 22 novembre  
2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, Mme JOUAULT Jaroslava ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.LE GUENNEC Jean-Michel ayant donné pouvoir à M.DA CUNHA Manuel, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme VALLÉE Priscilla ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline

Mme Chrystèle METAYER est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 14 septembre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**114-2021 - Modification du grade maximum du poste de Maquettiste PAO - Graphiste**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
**Vu** la délibération n°2013-117, portant sur la création d'un emploi d'adjoint technique,  
**Vu** le tableau des effectifs de la commune de Thorigné-Fouillard,  
**Vu** l'avis du Comité technique réuni le 09 septembre 2021,  
**Vu** l'avis de la commission Ressources en date du 14 septembre 2021,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,  
**Considérant** les missions allouées au poste actuel de Maquettiste PAO - Graphiste correspondent au grade de technicien,

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210920-D1142021-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le Conseil municipal décide :

- DE MODIFIER, à compter du 1<sup>er</sup> octobre, l'accès au poste de Maquettiste PAO – Graphiste de la manière suivante :
  - o grade minimum : adjoint technique
  - o grade maximum : technicien.
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants
- DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE

